

Synthèse des modifications

Code sportif Snooker — Saison 2025-2026 → Saison 2026-2027

Modifications transversales

- Intégration dans un groupe de communication des responsables de ligues.

Au niveau ligue

- Cahier des charges définissant les règles et obligations de rédaction du code sportif de ligue, afin d'homogénéiser les pratiques d'une ligue à l'autre avec un barème universel (cf. nouvelle Annexe 2).
- Obligation d'organiser des épreuves qualificatives pour chaque catégorie (en remplacement des tournois nationaux par catégorie).
- Transmission et validation du code sportif de ligue par la CNS avant le 30 septembre.

Au niveau national

Modifications réalisées avec le groupe de travail (responsables de ligues) pour rendre le circuit plus lisible, remettre les ligues au centre du dispositif et réduire les déplacements et frais des joueurs et des organisations.

- Remplacement des 3 ZST (Zone Snooker Tour) par 2 TQZ (Tournois Qualificatifs de Zone) par zone.
- Suppression des 2 TN (tournois nationaux) et des tournois nationaux par catégorie.
- Redécoupage des zones selon une règle de 50 compétiteurs minimum par zone (7 zones au lieu de 4 auparavant) pour l'attribution des places aux play-offs.
- 16 qualifiés au lieu de 12 aux championnats de France.
- 5 TN Masters au lieu de 4.
- Lettre d'engagement des Masters : obligation de s'inscrire à l'ensemble des tournois auxquels ils peuvent être qualifiés en tant que Masters (play-off ou championnat de France).
- Précision de la date des tirages au sort sur Cuescore : le lundi précédent la compétition, sauf pour la coupe de France (veille au soir).
- Ajout de l'article 2.7 "Comportements, retards et absences", avec intégration d'une règle sur l'utilisation des appareils électroniques, interdite sauf raison médicale ou utilisation de Cuescore.

Article 1.4 — Catégories (changement majeur)

- **Référence d'âge** : la date de référence passe du 31 décembre au 31 août.
- **Seuils relevés d'un an** : U16 passe de "moins de 16 ans" à "moins de 17 ans" ; U18 de "moins de 18 ans" à "moins de 19 ans" ; U21 de "moins de 21 ans" à "moins de 22 ans".
- **Seniors** : le seuil passe de "plus de 40 ans" à "40 ans ou plus" (les joueurs ayant 40 ans pile sont désormais inclus), avec une référence au 1er septembre (au lieu du 31 décembre).

Tirage au sort et désistement (article 1.6 / 2.3)

- Nouvelle règle explicite : en cas de désistement après le tirage au sort, le joueur ne peut plus être remplacé.

Article 1.7 — Directeur de tournoi (simplification)

- L'ancien article détaillait 13 missions du "directeur de tournoi / directeur de jeu". Le nouvel article 1.7 est réduit à un renvoi vers une annexe dédiée aux officiels de compétition, et ne mentionne plus que le "directeur de jeu" — le rôle de "directeur de tournoi" disparaît du corps du texte.

Article 1.3 — Tenue sportive

- Tout le contenu détaillé (polo, pantalon, publicité, etc.) est retiré du corps de l'article et déplacé dans une nouvelle Annexe 1 "Tenue sportive réglementaire", plus développée que l'ancien article.

Article 2.2 — Compétitions de ligues

- Le concept de "regroupement de ligues" (mutualisation d'un championnat entre plusieurs ligues) disparaît entièrement du nouveau texte.
- Le nombre minimum d'épreuves de ligue passe de 2 (avant le 19 avril) à 4 (avant le 17 mai).
- La date limite de communication du responsable snooker de ligue à la CNS passe du 31 octobre au 30 septembre.
- La condition pour un joueur isolé de ligue (avoir disputé au moins 2 tournois mixtes dans la saison) pour accéder au play-off est supprimée ; il peut désormais rejoindre directement les TQZ de la ligue la plus proche géographiquement.
- Nouvelle sanction explicite : toute ligue n'ayant pas son code sportif approuvé par la CNS n'obtient pas de places qualificatives pour les play-offs, la coupe de France et les championnats de France.

Article 2.3 — TQZ / Snooker Masters Tour

- Le détail des 7 zones est désormais nommé (ligues regroupées et nombre de tables par zone) — utile à joindre en annexe de la synthèse.
- Composition des 32 qualifiés au play-off modifiée : ancien = 6 derniers Masters + places 3 à 10 du classement national mixte (8) + 18 places ligues ; nouveau = 4 derniers Masters + 14 places TQZ + 14 places ligues.

Article 2.4 — Championnats de France (changement de fond)

- Ancien : trois championnats séparés (Séniors, Féminin, Juniors), chacun qualifiant 12 joueurs sur la base d'un classement national issu de 2 tournois nationaux par catégorie.
- Championnat de France "toutes catégories" (Masters) : passe de 12 qualifiés (2 poules de 6) à 16 qualifiés (4 poules de 4), avec une demi-finale en best of 7 et une finale en best of 9 (contre best of 7 minimum auparavant).

Article 2.5 — Coupe de France

- Format des matchs précisé : best of 5 pour le 15 rouges, best of 7 pour le 6 rouges (avant : "best of 5 minimum" sans distinction selon le format).
- Tirage au sort désormais explicitement fixé la veille au soir du premier jour de la compétition.

Article 2.6 — Redistribution des places

- Article entièrement réécrit et bien plus détaillé, avec des règles spécifiques pour chaque cas : désistement au play-off via un TQZ, désistement au play-off via le classement de ligue, désistement aux championnats de France, désistement au Snooker Masters Tour, désistement à la coupe de France.

Titre III — Classements (suppression importante)

- Les classements nationaux Mixte, Seniors et Féminin disparaissent : seul le classement national Masters subsiste au niveau national, conséquence directe de la suppression des tournois nationaux par catégorie et des ZST.
- Nouvel article sur les règles de départage en cas d'égalité de points dans une poule (différence de frames, confrontation directe, re-spotting black en best of 5, puis tirage au sort si nécessaire).

Annexes

- La structure passe de 5 à 7 annexes : ajout d'une Annexe 1 "Tenue sportive réglementaire" (détaillée) et d'une Annexe 2 "Cahier des charges : Code sportif de ligue" (nouvelle annexe dédiée, liée au point déjà identifié en partie 1).